

TABLEAU 1

Proposition de validation automatique des unités

oui = dispense d'unité

L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

Ministères ou organismes	Education			Santé- Social			Agriculture			Travail	FEPEM	
Diplômes	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices – dominante dominante ATA	CAP ETC CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	Certificat AMP	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employée familiale	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent
Unité 1- Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	-	Oui	Oui	Oui	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Unité 2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie	Oui	-	-	-	Oui	Oui	Oui	-	-	-		
Unité 3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les allègements de la MCAD.

Il est évident que ces allègements ne sont pas réservés à la formation continue, ils concernent tous les postulants à une formation et donc aussi les formations initiales ; bien sûr cela implique des aménagements dans l'organisation et dans le travail pédagogique des équipes.

Si nous ne savons pas gérer la diversité des publics, nous les perdrons car ces publics iront vers les formations qui sont moins pénalisantes en temps et en chance de réussite.

Si nous nous sommes alignés sur le principe du DEAVS c'est qu'un titulaire du BEP CSS peut préparer la formation équivalente en deux fois moins de temps.

Qu'il y ait quelques souplesses dans la mise en application du dispositif est sans doute nécessaire, mais attention à ne pas faire jouer les effets de structures au détriment de l'intérêt des élèves.

TABLEAU 2

Proposition d'allègement de formation

Oui : dispense de formation

Ministères ou organismes certificateurs			Education				Santé- Social			Agriculture			Travail	FEPEM	Jeunesse				
Unités			BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices dominante ATA	CAP ETC CAP Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	Certificat AMP	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employés familiaux	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent	BAPAAT				
Unité 1- gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne (189h)	Techniques de services à l'usager à domicile	S31	165 h	Oui	Oui	Oui	189 h	189 h	189 h	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	189 h				
		S32		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui							
		S33		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui							
	Technologies du logement	S41		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
		S42		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
		S43		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
		S44		Oui	Oui	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
Unité 2 - Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie (198h)	Sciences médico-sociales	S11	Oui	198 h (a)	198 h (a)	198 h (a)	Oui	Oui	Oui	198 h (a)	198 h (a)	198 h (a)	198 h (a)	198 h (a)	198 h (a)				
		S21	Oui				Oui	Oui											
	Physiopathologie	S22	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
		S23	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
		S24	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
		S25	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
	Techniques de services à l'usager à domicile	S34	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
		S35	Oui				Oui	Oui	Oui							Oui	Oui	Oui	
Unité 3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale (189h)	Sciences médico-sociales	S12	117 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	117 h (b)	117 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	189 h (b)	117 h (b)				
		S13																	
		S14																	
		S15																	
		S16																	
	Techniques de services à l'usager à domicile	S36	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui											
Durée moyenne de formation restant à effectuer			282 h	387 h	387 h	387 h	306 h	306 h	378 h	387 h	387 h	387 h	387 h	387 h	504 h				

(a) il convient d'ajouter, à cet horaire, 6 semaines de période de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées.

(b) il convient d'ajouter, à cet horaire, 10 semaines de période de formation en milieu professionnel au domicile privé dont 6 semaines au domicile privé individuel des personnes.